

CONSIGNES POUR LA VISITE A L'ATELIER DES LUMIERES

« ART EN IMMERSION »

1. Stationnement :

Il est formellement INTERDIT de stationner devant l'Atelier des Lumières sur les aires de livraisons dans le quartier, y compris devant le Monoprix, dans la rue Saint Maur ou la rue du Chemin Vert.

Parkings les plus proches : cimetière du Père Lachaise, Trois-Bornes.

Pour les cars : possibilité de déposer au parking public du cimetière du Père-Lachaise, à 5 min à pied.

2. L'arrivée dans le site :

A votre arrivée à l'Atelier des Lumières, le responsable du groupe se présente à la billetterie à l'heure indiquée afin de prévenir de l'arrivée du groupe. Le site est prévenu de votre arrivée. **Merci de vous présenter en tant que « Groupe Culture pour l'Enfance » et de communiquer à la billetterie le nombre d'enfants et d'adultes présents.**

Les enfants sont ensuite accueillis par un membre de l'équipe de l'Atelier des Lumières qui prendra les vestes, donnera les consignes de sécurité, et remettra un badge aux enfants.

3. A titre préventif :

Pour garantir la qualité de l'expérience immersive, le son est maintenu à un volume sonore important. Pour les jeunes les plus sensibles, nous vous conseillons de prévoir des casques anti-bruit ou des boules quies.

4. L'encadrement du groupe :

Il est obligatoire de prévoir 1 accompagnateur pour 5 enfants. L'accès à l'Atelier des Lumières sera refusé si cette consigne n'est pas respectée. Les accompagnateurs veillent au calme des enfants.

Enfants hospitalisés ou en situation de handicap : Si le groupe nécessite plus d'accompagnateurs (en fonction du profil des enfants), merci de nous contacter.

5. Une fois dans l'espace d'exposition, il est impératif de respecter certaines règles :

- Il est interdit de crier et de courir : les enfants doivent respecter les autres visiteurs et chuchoter ;
- Pas de flash.

6. Pour les personnes les personnes à mobilité réduite ou sensibilité sensorielle :

- L'Atelier des Lumières est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- En cas de trop forte sensibilité aux mouvements des lumières ou aux sons, il est possible de sortir et d'entrer à nouveau dans la halle (Attention : une fois sorti de la boutique, il ne sera plus possible d'accéder aux lieux).
- Si la sensation d'immersion est trop forte, nous vous conseillons de monter sur la mezzanine pour mieux apprécier l'exposition.

7. A votre sortie :

- N'oubliez pas de remettre les badges au corner groupes ;
- En sortant du hall, ne pas rester dans le passage des portes battantes ;
- Sortie par la boutique (ne pas stationner dans la boutique).

L'ATELIER DES LUMIERES propose des expositions numériques immersives monumentales. Les œuvres sont projetées sur le sol et les murs et s'animent en musique dans l'ancienne fonderie. Le lieu est ainsi plongé dans le noir comme dans une salle de cinéma. L'espace fait 1 500 m², nous vous recommandons de **déambuler avec les enfants au sein des différents espaces** : la halle principale, la salle des miroirs, la citerne, la mezzanine, le studio...

Pour découvrir la programmation actuelle.

Durée de la visite : environ 1h00 / 1h30

Bonne visite !

CONTACT

anne.weber@culture-enfance.com / 01 56 59 92 60